

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE SURFACE ET
SOUTERRAINES DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux comprennent la réfection du réseau d'aqueduc et du réseau d'égout à l'exclusion des conduites qui sont de la nature la plus locale. Ils peuvent également comprendre la réfection de trottoirs, bordures, pavage et autres ouvrages d'art d'une rue ou d'une route qui relève du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

SECTION II

LOCALISATION

2. Les travaux sont localisés à divers endroits dans les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1, incluant les matériaux et le personnel d'appoint, est de 419 200 \$ et se détaille comme suit :

1° arrondissement de La Cité-Limoilou :	124 100 \$
2° arrondissement des Rivières :	69 400 \$
3° arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge :	100 200 \$
4° arrondissement de Charlesbourg :	62 100 \$
5° arrondissement de La Haute-Saint-Charles :	44 200 \$

6° ville de L'Ancienne-Lorette :	11 900 \$
7° ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :	7 300 \$
TOTAL :	419 200 \$

Annexe préparée le 23 février 2011 par :

Jeannot Harvey, CMA, OMA
Service des travaux publics